



AUTAN LE DIRE, journal de la CGT DIRCOFI SUD-PYRENEES

EDITO

Dans de nombreux services publics essentiels à la vie en commun, la colère gronde. C'est le cas **dans le secteur de la santé** notamment, fortement éprouvé à la fois par la casse méthodique de l'hôpital par les gouvernements successifs depuis de nombreuses années, par le mépris fait aux personnels et bien entendu par la gestion de la crise sanitaire. Ainsi, depuis trois semaines, les agent-es rejoints par les usager-es se regroupent devant les hôpitaux et revendiquent pour qu'enfin leurs revendications soient entendues. Cette colère s'élève dans de nombreux autres secteurs.

Dans l'Éducation nationale, où réouvertures des écoles ont mis en difficulté les personnels, les élèves, leurs parents, sans possibilité de respecter strictement les préconisations sanitaires, avec souvent le recours au système D à défaut de moyens.

À **l'Inspection du travail** où c'est désormais sous la menace de la répression voire de la mise à pied que les agent-es exercent leurs missions. Là aussi, les agent-es s'élèvent pour défendre à la fois un collègue mis à pied et l'indépendance dans l'exercice de leurs missions. La DGFIP est elle aussi en voie de destruction.

D'autres orientations pour la fonction publique, les services publics et les agent-es qui les servent sont possibles et indispensables.

Et c'est par la mobilisation de tous-tes que nous y arriverons.

JUIN 2020

ACTU DE LA DIRCOFI SUD-PYRENEES

Comité technique local du 16 juin 2020

- Conditions de Reprise de l'activité Contrôle Fiscal Déclinaison locale de la note du 12 mai 2020.
- Fusion des portefeuilles des Brigades de Nîmes
- Formation professionnelle : Bilan 2019 -Perspectives 2020
- Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2019-gestion 2018
- et à la demande des représentant.es CGT et SOLIDAIRES Finances Publiques : modalités d'application de l'ordonnance du 15.04.2020 relative à la prise de jours d'ARTT ou de congés dans la Fonction Publique de l'Etat au titre de la période d'urgence sanitaire
- Questions diverses





CONFINEMENT CONGES ARTT : ON EN EST OU ?

Du 16 mars au 17 avril 2020 - 5 jours de congés ou artt
Du 18 avril au 31 mai 2020 - 5 jours de congés ou artt

SOUS RESERVE DE NEGOCIATION AVEC LE CHEF DE SERVICE « responsable » de la situation de travail pendant les deux périodes.

Télétravail : son encadrement est urgent !

TÉLÉTRAVAIL QUELS SONT LES RISQUES ET COMMENT S'EN PRÉMUNIR ?	
❌ Les risques	✅ Les solutions
<ul style="list-style-type: none"> L'isolement L'hyper-connexion au travail dû à la multiplication des sollicitations (mails, visioconférence...) La difficulté à gérer son autonomie le télétravail à temps complet peut aggraver les problèmes d'organisation La difficulté à trouver l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> S'installer dans un espace de travail dédié Aménager le poste de travail pour travailler dans de bonnes conditions et limiter les troubles musculosquelettiques Se fixer des horaires, faire des pauses Anticiper, planifier et organiser la charge de travail Utiliser les outils de communication pour échanger Garder le contact avec ses collègues

Avec le confinement, le télétravail a connu un essor et une expérimentation inégalés.

L'enquête menée par la CGT auprès de 34 000 salarié-es démontre le danger de la généralisation d'un télétravail en mode dégradé. Et c'est seulement au moment du déconfinement que le gouvernement décide la publication d'un ersatz de guide télétravail au rabais. Le Gouvernement voudrait installer durablement le télétravail dans une zone de non droit, il ne s'y prendrait pas autrement. Exercé par deux tiers des salarié-es pour la première fois pendant la crise sanitaire, faute d'un réel encadrement, le télétravail s'est traduit par une organisation du travail maltraitante pour les personnels. En l'absence d'accord ou de pratique de télétravail antérieure, son usage expose à davantage de surcharge de travail, à des durées de travail excessives, à des troubles musculo-squelettiques et des risques psychosociaux.

UNE PRIME COVID DE 330 € et 1 000 € pour qui pour quoi ?

Pour 30 % des agents de la DGFIP placés sur des missions prioritaires pendant le confinement à la « discrétion » des autorités administratives compétentes.

Pour mémoire à la DIRCOFI SUD PYRENEES dans le PCA Plan de Continuité d'Activité, seul.es les agents RH et les chefs de service étaient placés sur des missions prioritaires.

MUTATIONS 2020

Mouvement général des Inspecteurs le 08 juin et celui des agents techniques le 11 juin.

Bouleversements des règles d'affectation en temps de pénurie d'emplois à la DGFIP. Les agents des Finances Publiques deviennent « victimes » d'un plan social qui ne dit pas son nom.

